



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 041-2023
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2023.RRGR.63

Déposée le : 06.03.2023

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Sancar (Bern, Les Verts) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : 961/2023 du 30 août 2023
Direction : Chancellerie d'État
Classification : Non classifié

Coûts des services de sécurité privés et des mesures techniques de sécurité

Depuis qu'un service de sécurité privé a été engagé dans les bâtiments du Grand Conseil, ses effectifs n'ont cessé de se renforcer. Si je me souviens bien, au début, une seule personne de l'entreprise privée était en poste. À cela s'ajoutent les aspects techniques (p. ex. les badges) qui, malgré leur effet positif, sont dans le même temps source de complications à certains égards (p. ex. grilles aux portes).

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Quels sont les coûts annuels du service de sécurité privé en poste au Grand Conseil ?
2. L'office compétent peut-il lister les coûts totaux du service de sécurité privé et des dispositifs techniques, par année, depuis leur introduction ?

Réponse du Conseil-exécutif

Question 1 : Quels sont les coûts annuels du service de sécurité privé en poste au Grand Conseil ?

Les coûts du service de sécurité pendant les sessions en 2022 se sont montés à environ 64 000 francs. En 2023, ils seront un peu plus élevés en raison du changement de prestataire externe, qui entraîne une augmentation modérée des coûts.

Question 2 : L'office compétent peut-il lister les coûts totaux du service de sécurité privé et des dispositifs techniques, par année, depuis leur introduction ?

En ce qui concerne les coûts du service de sécurité, il convient de se référer à la réponse apportée à la question 1. Lorsque des tiers organisent des manifestations, les frais occasionnés par le service de sécurité sont systématiquement refacturés de sorte que le canton de Berne n'a pas à en supporter la charge.

Les coûts d'investissement fixes pour le système d'accès individuel à l'entrée principale de l'Hôtel du gouvernement se sont élevés à 30 000 francs (y compris les travaux de planification et d'installation) selon les renseignements fournis par l'OIC. L'entretien annuel obligatoire coûte 900 francs.

En ce qui concerne les badges personnels des membres du Grand Conseil, qui servent à l'identification et à la validation des présences pendant les sessions et qui donnent différentes possibilités d'accès à l'Hôtel du gouvernement et à la Chancellerie d'État pendant les activités régulières (séances parlementaires, séances des groupes, des commissions, etc.), ils ont coûté la somme unique d'environ 9500 francs. Au total, 250 badges ont été commandés en double (500 en tout) afin de pouvoir disposer d'un badge de rechange en cas de perte. Cela représente un coût de 19 francs l'unité (y compris le système de segmentation nécessaire pour la saisie des temps, le système de fermeture des accès aux bâtiments et l'imprimante).

Destinataire
– Grand Conseil